

Circulaire

Générale

colonial

Circulaire n° 19-265-1918 au sujet de la visite médicale des fonctionnaires malades.

n° 19-265-1918

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
27 novembre 1918

Numéro JO
n° 265 du 30/11/1918

Date du numéro
30 novembre 1918

TEXTE INTÉGRAL

Afin de permettre un contrôle facile des absences du personnel et en raison surtout du fait que les fonctionnaires malades ne sont pas d'habitude hospitalisés, le médecin chargé de la visite des fonctionnaires (ou son suppléant) est invité à adresser désormais au cabinet du Chef de la colonie un bulletin faisant connaître sommairement le nom du fonctionnaire malade ou indisposé, si possible la gravité de la maladie, le repos accordé ou le nombre de jours d'indisponibilité probables. Le Cabinet fera immédiatement parvenir au Chef du service intéressé tout bulletin concernant son personnel. Pour les malades actuellement en traitement un relevé sommaire donnant les mêmes indications sera fourni d'urgence par chaque médecin.

A. LAURET.